

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire  
Direction de l'Agriculture et des Territoires  
04 13 31 22 72

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

**OBJET : Fonds d'assistance aux communes pour l'aménagement et la gestion agricoles 2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Fonds d'assistance aux communes pour l'aménagement et la gestion agricoles a pour but de permettre aux communes ou à leurs groupements la mise en place d'études technico-économiques ou d'actions d'animation en faveur du maintien de leur territoire agricole.

Ce fonds peut intervenir jusqu'à hauteur de 60 % du montant prévisionnel du coût de l'étude ou des actions envisagées.

Diagnostic et dynamisation agricoles sur la commune de Ventabren :

La commune de Ventabren présente un patrimoine agricole et naturel remarquable, les espaces agricoles créant une mosaïque agro-naturelle permettant des productions de qualité et la réduction du risque d'incendie de forêt.

La mise en place d'un parc photovoltaïque au sol sur une propriété communale en zone naturelle, dont 3,5 ha sont plantés d'oliviers financés par des crédits publics, a incité la commune, dans le souci de minimiser l'impact du projet, d'une part à organiser le transfert de ces oliviers sur une autre parcelle communale bénéficiant de l'eau du Canal de Provence et d'autre part de lancer un projet plus ambitieux de redéploiement de l'agriculture sur le territoire communal.

C'est la raison pour laquelle la commune de Ventabren a sollicité la Chambre d'Agriculture pour réaliser en premier lieu un véritable plan de mise en valeur agricole sur les vingt hectares de la propriété communale de La Vigie et ce en lien avec l'Office National des Forêts pour les aspects de Défense de la Forêt Contre l'Incendie et de gestion forestière. Ce travail ira jusqu'à l'appel à candidature d'exploitants, la sélection des candidats et leur accompagnement technique.

Il s'agit également d'établir un diagnostic agricole sur les autres propriétés communales ou privées afin de proposer un véritable projet de redynamisation de l'agriculture de Ventabren, sachant que la Surface Agricole Utile de la commune était estimée en 2010 à 129 hectares pour 22 exploitants agricoles.

Le coût total de ce diagnostic-action s'élève à 40 260 €, le Département étant sollicité à hauteur de 60 %, soit 24 156 €(AC-012336).

Foire agricole de la Saint Valentin :

Dans un autre cadre, celui de la promotion des produits agricoles, la commune de Saint-Martin-de-Crau nous sollicite pour la reconduction du financement de la Foire agricole de la Saint-Valentin 2019.

Cette foire annuelle, la plus importante de la région Sud, a été créée afin de mettre en valeur l'élevage ovin Mérinos d'Arles et permettre aussi le rassemblement de nombreux éleveurs et exposants.

La première journée est consacrée à l'accueil, l'installation des ovins dans les parcs aménagés sous les hangars du Foirail et la préparation des animaux ainsi que leur présentation au jury officiel.

La deuxième journée, la foire est ouverte à toutes les races ovines. Les négociants et éleveurs de toutes les régions viennent commercer ce jour-là, par exemple pour la vente de reproducteurs (contrôle sanitaire) et la présentation des animaux qui mettra en scène les plus beaux spécimens de la race.

En marge de ces manifestations, d'autres activités sont proposées, telles que la remise de récompenses des animaux primés, des stands techniques, des animations professionnelles, environ 50 exposants en matériel agricole et produits régionaux et la présentation de la brousse du Rove, fromage de chèvre fermier produit principalement dans le département des Bouches du Rhône. Ce fromage a obtenu le 21 mars dernier l'appellation d'origine contrôlée.

Le Département est sollicité à hauteur de 4 000 € sur un coût total de la manifestation de 13 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL